

3 - Exercice 2014 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibérations en date des 11 juin 2009 et 17 avril 2014, vous m'avez accordé, pour toute la durée du mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément aux articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Régies

- Création temporaire d'une régie de recette de la Direction des Sports, service Piscine de Chalezeule, du 16 juin au 7 septembre 2014 inclus.

- Abrogation de la régie de recettes tickets repas restaurant de la Direction Education, service Aire de la Malcombe.

II - Comptabilité

Emprunt 2014 : Signature de quatre contrats de prêts avec la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations a accordé à la Ville de Besançon pour l'année 2014 quatre prêts dans le cadre de l'enveloppe de prêts de 20 milliards d'euros proposée aux collectivités locales pour les années 2013 à 2017. Ces emprunts sont classés en catégorie 1A (risque minimum) dans la classification Gissler. Les conditions financières sont récapitulées ci-après.

a) Financement de la construction de l'Institut Régional Fédératif de Cancérologie de Franche-Comté - Budget Principal

- Montant : 375 000 €
- Type de prêt : PSPL (Prêt au Secteur Public Local)
- Durée de la phase d'amortissement : 21 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement du capital : Progressif à 3 %
- Commission d'instruction : 220 €

b) Financement du pôle d'échanges multimodal de Besançon Viotte - Budget Principal

- Montant : 1 200 000 €
- Type de prêt : PSPL (Prêt au Secteur Public Local)
- Durée de la phase d'amortissement : 21 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A

- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement du capital : Progressif à 3 %
- Commission d'instruction : 720 €

c) Financement de l'opération de réhabilitation de la Maison du Peuple à Besançon - Budget Principal

- Montant : 40 000 €
- Type de prêt : PSPL (Prêt au Secteur Public Local)
- Durée de la phase d'amortissement : 21 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement du capital : Progressif à 3 %
- Commission d'instruction : 20 €

d) Financement de l'opération de la Maison des Sciences, de l'Homme et de l'Environnement - Budget Principal

- Montant : 350 000 €
- Type de prêt : PSPL (Prêt au Secteur Public Local)
- Durée de la phase d'amortissement : 21 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement du capital : Progressif à 3 %
- Commission d'instruction : 210 €

Les quatre prêts ont été encaissés le 15 septembre 2014 à l'imputation 16.01.1641.20200.

III - Contentieux

- Affaire MILLET c/ Commune de Besançon : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Le requérant sollicite l'annulation de la décision de refus implicite de la Ville de Besançon en date du 31 mai 2014 de prendre toute mesure à l'effet de préserver la propriété communale, soit la parcelle IM23, faisant l'objet d'une appropriation illégale.

Il demande également au Tribunal Administratif d'enjoindre la commune de Besançon de prendre toute mesure nécessaire aux fins de faire cesser l'utilisation privative du bien, et de condamner la Ville à lui payer la somme de 1 800 € au titre de l'article L. 761-1 du Code de Justice Administrative.

- Affaire SNCF c/ Ville de Besançon : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'une assignation en référé introduite par la SNCF et le Réseau Ferré de France devant le Président du Tribunal de Grande Instance de Besançon.

Les requérants, suite à la chute d'un rocher sur une voie SNCF intervenue en mars 2012 occasionnant des dommages matériels et en l'absence de règlement amiable de ce dossier, sollicitent la désignation d'un expert judiciaire ayant notamment pour mission d'identifier le lieu d'implantation du rocher cause de l'accident du 2 mars 2012, déterminer les causes de l'effondrement rocheux à l'origine des dommages subis par la SNCF et RFF, chiffrer le coût des réparations liées aux désordres causés sur l'ensemble des biens matériels et des infrastructures ferroviaires ainsi que le coût des préjudices subis en terme notamment de perturbations du trafic.

- Affaire Ville de Besançon c/ ERDF, EIMI Electricité, SA Orange : Suite à un incendie intervenu dans la galerie multi réseaux le 9 août 2013, la Ville de Besançon a fait assigner en référé la société ERDF et la société EIMI Electricité aux fins d'expertise. Le Président du Tribunal de Grande Instance a désigné un expert aux fins notamment d'examiner les désordres allégués par la Ville de Besançon et la SA Orange. Par ordonnance d'assignation en référé en date du 11 juin 2014, le syndicat mixte Lumière, ayant lui aussi subi des désordres, a été déclaré comme devant intervenir aux opérations d'expertise de l'expert désigné.

- Affaire Ville de Besançon c/ SARL Physenti : Afin qu'il soit procédé à des travaux de sécurisation du site de la RHODIACETA situé au Prés de Vaux à Besançon, la Ville, en sa qualité de propriétaire n'ayant pas encore la jouissance des lieux, a assigné dans le cadre d'une procédure de référé d'heure à heure devant le Tribunal de Grande Instance, la SARL PHYSENTI. Par ordonnance en date du 8 juillet 2014, la SARL a été condamnée à effectuer les travaux avec des délais allant de 15 jours à 8 semaines selon la nature des travaux à réaliser. Dans le cadre de cette même ordonnance, la Ville de Besançon a été autorisée à exécuter les obligations visées à ses frais avancés, en cas de carence de la SARL Physenti.

IV - Remboursement de frais de déménagement de M. Alexandre MARION

M. Alexandre MARION a été recruté par la Ville en qualité de rédacteur territorial par voie de mutation le 16 décembre 2013.

Le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixe les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les changements de résidence des fonctionnaires territoriaux.

Dans le cadre de son déménagement, l'agent a engagé des frais de transports et des frais de déménagement à hauteur de 2 942,16 €.

Si le remboursement des 105 € au titre du transport a bien été effectué, l'intégralité des frais de déménagement engagés (2 942,15 €) n'a pu lui être payée suite à une erreur matérielle dans le calcul du décompte, représentant un différentiel de 973,45 € restés à la charge de l'agent.

Sur demande de la Trésorerie du Grand Besançon, il est nécessaire de confirmer ce montant à payer par le Conseil Municipal.

Afin de respecter les engagements pris par la Ville envers l'agent, et sur autorisation du Conseil Municipal, M. le Maire autorise Mme la Trésorière du Grand Besançon à payer à M. MARION la somme complémentaire de 973,45 € sur la ligne budgétaire 012.020.6255.20400.

V - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT :

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché de bons de commandes)
Département TIC			
Maintenance du progiciel VSLOCATIF	01/01/2014	OPERIS 91160 Champlain	22 070,48 € HT
Dématérialisation des rapports aux élus	12/03/2014	CDC FAST 75007 Paris	27 890,00 € HT
Maintenance du progiciel Technocarte	12/03/2014	TECHNOCARTE 13920 Saint-Mitre-les-Remparts	44 291,72 € HT
Maintenance hotline	20/05/2014	IREC 86130 Jaunay	8 147,99 € HT
Barrettes mémoires écoles	26/05/2014	NETRAM 69007 Lyon	7 500,00 € HT
Extension du progiciel VS LOCATIF et maintenance	16/06/2014	OPERIS 91160 Champlain	3 100,00 € HT
Achat de 30 ordinateurs portables d'occasion	23/06/2014	DATASERV 34670 Baillargues	6 680,00 € HT
Direction Eau et Assainissement			
Remplacement de moteurs électriques sur des unités de surpression d'air de bassins d'aération à la station d'épuration de la Ville de Besançon	05/06/2014	REM 90800 Bavilliers	51 789,98 € HT
Renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement de la rue Jules Viette - Réhabilitation des réseaux d'assainissement des rues du Caporal Peugeot, Claudius Gondy et de l'avenue Jean Jaurès	11/06/2014	Groupement HEITMANN et Fils (mandataire) - TST ROBOTICS - DIRINGER et SCHEIBEL 25410 Velesmes Essarts	362 810,60 € HT
Fourniture de matériels de relèves de compteurs d'eau - Installation et maintenance	23/06/2014	DIOPTASE 37000 Tours	23 275,00 € HT
Renforcement du réseau d'eau potable, reprise des branchements d'eau potable, création de 2 branchements d'assainissement rue Jean Baptiste Boisot	12/06/2014	LACOSTE Centre de Travaux COLAS 25520 Evillers	84 618,00 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché de bons de commandes)
Station d'épuration de Port Douvot - Tranche 2 : Renouvellement des membranes d'aération et remplacement de sept vannes murales	21/07/2014	BMGE 68840 Pulversheim	333 981,03 € HT
Direction Petite Enfance			
Changes complets pour les établissements d'accueil du jeune enfant	06/01/2014	CELLULOSES DE BROCELIANDE 56803 Ploërmel	64 000,00 € HT
Laits infantiles pour les établissements d'accueil du jeune enfant	22/01/2014	MILUMEL 35370 Torcé	9 000,00 € HT
Aliments infantiles pour les établissements d'accueil du jeune enfant	23/01/2014	Laboratoires RIVADIS 79103 Louzy	2 500,00 € HT
Direction de la Police Municipale			
Mission d'expertise technique et de pilotage pour déploiement vidéo protection	24/03/2014	INGENIS CONSULTING 21850 Saint Apollinaire	90 000,00 € HT
Direction Voirie et Déplacements Urbains			
Fourniture de mobilier urbain	01/07/2014	SERI 86104 Chatellerault	285 000,00 € HT
Réalisation de campagnes de comptages routiers	15/05/2014	STERELA 31860 Pins Justaret	84 000,00 € HT
Digue des Prés de Vaux - Etude d'actualisation	31/03/2014	SOCOTEC 78182 St Quentin en Yvelines	21 600,00 € HT
Fourniture de béton hydraulique	14/01/2014	HOLCIM 25000 Besançon	135 000,00 € HT
Fourniture de mortiers spéciaux	17/01/2014	BOIS MATERIAUX COMTOIS 25480 Pirey	180 000,00 € HT
Fourniture d'enrobés à froid - Lot 2 : enrobés en seau	22/01/2014	BBCI 25660 Saône	9 000,00 € HT
Fourniture et pose de matériel de vidéoprotection et de lecture de plaques minéralogiques	10/01/2014	CEGELEC 25460 Etupes	85 000,00 € HT
Fourniture de produits préfabriqués en béton	31/01/2014	CIBOMAT POINT P 67506 Haguenau	120 000,00 € HT
Location atelier de terrassement	14/01/2014	HEITMANN et Fils 25410 Velesmes Essarts	150 000,00 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché de bons de commandes)
Location véhicules de transport	22/01/2014	HEITMANN et Fils 25410 Velesmes Essarts	75 000,00 € HT
Maintenance du matériel de vidéoprotection	06/06/2014	CEGELEC 25460 Etupes	100 000,00 € HT
Nettoyage site de Charigney	30/04/2014	JPL AMENAGEMENT 25870 Devecey	62 900,00 € HT
Travaux de marquage routier	29/07/2014	T1 Groupe Helios 25870 Châtilon-le-Duc	300 000,00 € HT
Travaux de réparation des berges	16/07/2014	FREYSSINET 69230 Saint Genis Laval	243 020,00 € HT
Direction Espaces Verts, Sportifs et Forestiers			
Jardins familiaux Grette-Vuillemin : installation d'une clôture grillagée	22/05/2014	ID VERDE 25000 Besançon	6 227,76 € HT
Jardins familiaux Grette-Vuillemin : installation d'un abri de jardin collectif	23/05/2014	CHARPENTE DEFORET 25620 Mamirolle	5 134,00 € HT
Marché d'insertion professionnelle en faveur des habitants de Besançon - Conduite d'attelage et travaux liés à la traction animale	30/06/2014	CENTRE OMNISPORTS PIERRE CROPPET 25000 Besançon	160 000,00 € HT
Fourniture de passages canadiens pour les parcs animaliers de la forêt de Chailluz	12/06/2014	Métallerie BENEZIS 66130 Ille sur Têt	39 340,00 € HT
Fourniture de buts mobiles autostables	30/07/2014	PULSE CONSEIL 38300 Ruy	12 733,10 € HT
Direction Vie des Quartiers			
Prestation de sécurité incendie et aide aux personnes avec qualification SSIAP 1 et 2 pour le Kursaal	04/07/2014	Pr.I.S.M. Sécurité 25000 Besançon	Mini : 28 000 € HT Maxi : 190 000 € HT
Direction Parc Auto et Logistique			
Acquisition de VTT de police municipale	03/07/2014	FB CYCLES - Les vélos des Chaprais 25000 Besançon	12 960,00 € HT
Acquisition d'une tondeuse rotative autoportée sans ramassage	30/04/2014	GRIFFON MOTOCULTURE 25480 Ecole-Valentin	19 209,00 € HT
Acquisition d'un porte outils multi fonctions	03/06/2014	NILFISK 91978 Courtaboeuf	106 250,00 € HT

VI - Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT / avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) / avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
<p><i>Direction Voirie et Déplacements Urbains</i></p> <p>Location de matériel de travaux publics</p> <p>Avenant n° 2 : Prolongation de la durée du marché de 1,5 mois</p>	<p>LOXAM 21300 Chenôve</p>	<p>35 000,00 € HT</p>	<p>Sans incidence financière</p>	<p>/</p>
<p><i>Direction Espaces Verts, Sportifs et Forestiers</i></p> <p>Parc Urbain - Chemin de la Bousserotte : aménagement d'un nouvel accès côté Polyclinique</p> <p>Avenant n° 1 : Prolongement de la surface en grave drainante de 80 m²</p>	<p>VDS PAYSAGE 21000 Soirans</p>	<p>59 869,26 € HT</p>	<p>5 808,00 € HT</p>	<p>/</p>
<p>Espaces Verts et Sportifs de quartiers : travaux ponctuels pour divers aménagements sur espaces verts</p> <p>Avenant n° 3 : Ajout de prix supplémentaires au bordereau des prix unitaires</p>	<p>ALBIZZIA ESPACES VERTS 25170 Ruffey-le-Château</p>	<p>Marché à bons de commande : Minimum : 60 000 € HT Maximum : 400 000 € HT</p>	<p>Sans incidence financière</p>	<p>/</p>

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«**M. LE MAIRE** : C'est quelque chose de traditionnel. Il n'y a pas de question ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 22 septembre 2014.